

MAIRIE DE BAZINGHEN

- 62250 -

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE/MER

CANTON DE
MARQUISE

INFORMATIONS COMMUNALES JUN 2010

CÉRÉMONIE DES VŒUX LE 15 JANVIER 2010 À L'ESTAMINET LE SAINT ÉLOI ET REMISE DE MÉDAILLES.



Félicitations à :

- Mr Denis HROMADA : médaille d'honneur du travail, argent, vermeil et or,
- Mr Serge DELEU : médaille d'honneur du travail vermeil,
- Mme Eliane PIERRU : médaille d'honneur du travail argent,

Remerciements à Mme Françoise VERHOEST pour s'être consacrée bénévolement à l'animation et la gestion de la bibliothèque municipale pendant plus de 8 ans.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 2010



Remerciements à :

- Mr Claude BUTOR et Mr Francis LUTTRINGER, les portes drapeaux,
- Mme Marie FOURNY, Directrice du RPI Bazinghen-Audinghen qui a donné aux enfants le goût du devoir de mémoire,
- Les enfants qui ont fleuri la tombe du Sergent KEYMER et le monument aux morts,
- Mr Philippe EBEL, pour sa participation musicale

PLAN CADASTRAL : AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Le géomètre du cadastre va parcourir la commune de Bazinghen durant la période du 25 mai 2010 au 23 juin 2010 afin de mettre à jour le plan cadastral.

Conformément à la loi n°374 du 6 juillet 1943, article 1^{er}, Monsieur HARLÉ est autorisé, dans l'exercice de ses fonctions, à pénétrer dans les propriétés particulières, communales ou domaniales, closes ou non closes, à l'exclusion de l'intérieur des habitations.

Le géomètre du cadastre peut justifier de son identité par une carte professionnelle qu'il doit présenter à toute demande des particuliers. Merci de votre compréhension.

ATELIER LA GOUTTE D'EAU

Mr Pierre PECKEU, artiste peintre, organise une porte ouverte de son atelier au Manoir de Bertinghen le vendredi **11 et le samedi 12 juin de 14h à 19h** ainsi que le **dimanche 13 juin de 10h à 19h**. Il se fera une grande joie de vous accueillir...

ESTAMINET LE SAINT ÉLOI

Apéro conte le **vendredi 16 juillet 2010 vers 19h**. Renseignements et réservations à l'Office de Tourisme de Wissant ☎ 03.21.824.800 et à l'Estaminet le Saint Eloi ☎ 03.21.30.15.41.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La bibliothèque est ouverte **le mercredi et le vendredi de 17h à 19h**. Les inscriptions ainsi que les prêts de livres sont gratuits. Chaque personne peut emprunter jusqu'à 3 livres. La bibliothèque départementale de prêt peut vous fournir rapidement le livre souhaité.

La bibliothèque municipale de Bazinghen, c'est environ 3 300 livres dont 1 700 livres en fond propre communal. 1 500 livres sont prêtés constamment par la bibliothèque départementale avec un roulement 2 fois par an.

RANDONNEE CYCLOTOURISTIQUE « ROC d'OPALE » (anciennement « les 5 PORTS »): LE 6 JUIN 2010

Cette randonnée comporte plusieurs parcours cyclo : 160 – 120 – 90 – 50 et 30 km. Au départ de Calais, notre commune se trouve à 122 km pour le parcours du 160 km et à 90 km pour le parcours du 120 km. Les coureurs partiront de Calais entre 6h30 et 8h. Comme les années précédentes, Bazinghen accueillera à la fontaine un point de ravitaillement de la 6^{ème} édition randonnée cyclotouriste **le 6 juin 2010 entre 9h et 12h30 (jour de la brocante au village)**.

VIE ASSOCIATIVE

- Le Bazing

L'assemblée générale s'est tenue le 18 février 2010, le bureau se compose de :

- Mr Jean Luc BACLEZ, Président,
- Mme Catherine JOLY, Trésorière,
- Mme Anita DHALLUIN, Vice Trésorière,
- Mme Christine CAILLIER, secrétaire,
- Mr Olivier CAILLIER et Philippe DUBOIS, secrétaires adjoints.

Le calendrier des manifestations est le suivant :

- **Sortie pédestre chaque 2^{ème} dimanche du mois** – Le point de rendez vous est donné place de la mairie à 8h30. Une destination différente est proposée chaque mois par Mr Jean Luc BACLEZ, Président de l'association,
- **Mardi 13 juillet 2010** : Fête de la Bastille,
- **Samedi 23 et dimanche 24 octobre 2010** : Fête des Cucurbitacées

- Le Comité des fêtes de Bazingenhen

Deux assemblées générales se sont tenues le 10 mars 2010 et le 14 avril 2010, le bureau se compose de :

- Mr Guy GRESSIER, Président,
- Mr Raphaël DELATTRE, Vice Président,
- Mr Michel ALBA, Trésorier,
- Mr René POURRE, Vice Trésorier,
- Mr Franck PARENTY, secrétaire,
- Mr Philippe DUBOIS, secrétaire adjoint.

Le calendrier des manifestations est le suivant :

- **Le 15 mai 2010** : Voyage à Honfleur et Etretat avec participation financière conjointe de l'association Comité des fêtes et de l'association Le Bazing.



Photo : Justine CAUDOUX

- **Le 6 juin 2010** : Brocante au village - Gratuit pour les personnes de Bazinghen, 2 € le mètre pour les personnes extérieures. Inscription au 03.21.92.93.00 le mardi, le mercredi matin, le jeudi matin, et le vendredi après midi – Restauration sur place et vente à emporter à l'Estaminet le Saint Eloi – Exposition d'artistes communaux à la salle (organisée par la bibliothèque municipale).
 - **Le 25 juillet 2010** : Braderie brocante et ball trap au marais, 5 € les 5 mètres, Inscription au 03.21.92.93.00 le mardi, le mercredi matin, le jeudi matin, et le vendredi après midi,
 - **Le 11 septembre 2010** : Journée moules pour remercier les bénévoles de leur participation au ball trap du 25 juillet 2010,
 - **Le 4 décembre 2010** : Repas de la Saint Eloi
- **Le Club de l'Age d'Or**
- Le Club de l'âge d'or se retrouve à la salle communale le 3^{ème} mercredi après midi de chaque mois. Si vous souhaitez rejoindre ces personnes (à partir de 55 ans) ou prendre des renseignements sur les activités proposées, je vous invite à contacter Mr Francis PRÉVOST, Président, au 03.21.92.87.75.

DÉCISIONS DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL : 8 AVRIL 2010

- Rémunération de l'adjoint technique de 2^{ème} classe en charge de la cantine, la garderie et le ménage des locaux
- Convention avec la commune de Wissant pour le centre de loisirs 2010,
- Participation à la ville de Saint Martin Boulogne pour l'achat de livres scolaires aux élèves fréquentant le lycée Giraux-Sannier,
- Convention avec la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps pour la mise en réseau de la bibliothèque municipale (En l'absence de décision, le sujet sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain conseil),
- Demande de subvention au titre de la DGE 2010 pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public,
- Convention de mise à disposition des services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol,
- Assurance du personnel : convention avec Assurances Sécurité (gestion par CACEP : Cabinet d'Assurance des Collectivités et de leur personnel),
- Vote des comptes administratifs 2009, des comptes de gestion 2009, et affectation des résultats (budget principal et budget Estaminet),
- Vote des subventions 2010 aux associations,
- Vote des taux d'imposition 2010,
- Votes des budgets primitifs 2010 (budget principal et budget Estaminet),

Les délibérations citées sont affichées sur les panneaux d'affichage extérieurs et intérieurs de la mairie.

Le conseil municipal du 8 avril 2010 a été consacré essentiellement aux votes des comptes administratifs 2009 et des budgets primitifs 2010 sur lesquels la commission des finances s'est penchée le 25 mars 2010. Les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité :

- un excédent brut 2009 de 38 074.85 € pour l'ensemble des budgets (commune et Estaminet),
- une section de fonctionnement à hauteur de 211 500 € pour le budget primitif 2010,
- une section d'investissement pour le Budget Primitif 2010 à 259 000 €.

Lors du conseil municipal, il a été rappelé la difficulté à équilibrer le budget précédent compte tenu de l'absence d'augmentation des taux d'imposition depuis plus de 13 ans, malgré la réalisation de nombreux travaux (travaux de la traversée du village, rénovation de la bibliothèque, de l'école et du logement, construction d'un garage municipal) et la mise en place de services (garderie périscolaire, cantine, bibliothèque municipale). L'an dernier, le conseil municipal a décidé de limiter les investissements communaux durant 2 ans et a voté une augmentation des taux d'imposition de 4%. Une augmentation des taux n'était pas à exclure pour 2010.

Un effort a été fait par la commune pour limiter les dépenses de fonctionnement, et couvrir le déficit de la section d'investissement.

Compte tenu de la conjoncture actuelle et des difficultés financières que chacun peut rencontrer, **il a été décidé de maintenir les taux actuels et de n'appliquer aucune augmentation communale des impôts cette année.**

Les taux des quatre taxes directes locales ont donc été arrêtés comme suit :

Intitulés	Taux 2010
Taxe d'Habitation	10.23 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	10.15 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	23.44 %
Taxe Relais	6.43 %

La Commission des Finances lors de sa réunion du 25 mars dernier, a examiné des dossiers de demande de subvention et a émis l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Intitulé	Montant en €
Association Sportive du collège Jean Rostand	50
Association Sportive du collège Saint Martin	50
Association Le Bazing	450
Association Club de l'Age d'Or	325
Association Comité des fêtes de Bazinghen	750
Association Ligue contre le cancer	152
Association Marquise Athlétisme	50
Association Actishop	50
Association des producteurs de lait 62	250
Association Triathlon (Guillaume BRUNIN)	Bon pour un repas à l'Estaminet de 20 € + une coupe
Association des Parents et amis d'Enfants Inadaptés « Les papillons blancs » - Projet l'abeille des 2 Caps – une ruche pour la classe de CM2	150
Total	2 297

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité le versement des subventions comme repris ci-dessus.

NB : Les membres du centre communal d'action sociale se sont également réunis pour voter le compte administratif 2009 arrêté à 1 619.19 € d'excédent. Cet excédent a été reporté au budget primitif 2010 en section de fonctionnement.

ÉCOLE DE LA HAUTE TERRE

Notre école fait partie du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Audinghen Bazinghen. La répartition des enfants des 2 communes se fait de la façon suivante :

Audinghen	Petite maternelle et moyenne maternelle CE1 – CE2 CM1 – CM2	Mme Sylvie BOUILLAUT Mme PRUVOST Melle Isabelle BEAUDRAT
Bazinghen	Grande section de maternelle Cours préparatoire	Mme Marie FOURNY

Les transports PILON garantissent le ramassage scolaire le matin et le soir.

Une cantine scolaire est assurée dans chaque commune, les repas sont livrés par la société API. Les tickets de repas sont vendus par carnet de 10, le repas s'élève à 3.10 €.

Les enfants sont accueillis dans le cadre de la garderie scolaire par Mme Francine GRESSIER le matin de 8h à 8h45 et le soir de 16h45 à 18h30. La participation des familles s'élève à 0.30 € par ¼ d'heure de présence et par enfant, sachant qu'une durée inférieure à 15 minutes ne donne lieu à aucune facturation.

Je vous invite à vous rapprocher de Mme Marie FOURNY, directrice du RPI, pour l'inscription en maternelle de vos enfants au **03.21.92.93.17.**, sachant qu'ils peuvent être accueillis à partir de 2 ans s'ils sont propres. La rencontre avec les parents se fait **de préférence le vendredi**.

A l'occasion de la braderie-brocante du 6 juin 2010 organisée par le Comité des fêtes, **l'école de la Haute Terre sera ouverte de 9h30 à 11h30 pour permettre la rencontre avec les parents et la visite de la classe.**

Le conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention à l'Association des Parents et amis d'Enfants Inadaptés « Les papillons blancs » dans le cadre du projet l'abeille des 2 Caps. La ruche achetée pour la classe de CM2 sera présentée dans la cour de l'école le 6 juin 2010. Les personnes souhaitant soutenir la réintroduction des abeilles sur le Grand Site des 2 Caps peuvent faire un don aux Papillons Blancs APEI/CAS – 32 Boulevard de la Liane – ZI Saint Léonard – 62200 Boulogne sur Mer.

Autre information : Si vous disposez d'ordinateur portable en état de marche dont vous n'avez plus l'utilité, je vous invite à en faire don à notre école.

- **Kermesse** :
Dimanche 27 juin 2010
Ecole d'Audinghen (repas, jeux...)

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES À BAZINGHEN

1^{ER} Tour : 14 mars 2010

Nombre d'électeurs inscrits :	306
Nombre de votants :	177
Blancs ou nuls :	7
Exprimés :	170

Liste	Nombre de voix
Votez juste pour le Nord Pas de Calais (Olivier HENNO)	12
Mettez le Nord Pas-de-Calais dans nos assiettes (Mickaël POILLION)	2
Europe Ecologie Nord Pas-de-Calais (Jean François CARON)	33
Résister, Rassembler, Réussir la Région qu'on aime (Daniel PERCHERON)	44
Ch'TI (François DUBOUT)	5
Lutte ouvrière (Eric PECQUEUR)	5
Ma vie, ma région, mon avenir (Valérie LETARD)	37
Front National (Marine LE PEN)	22
L'humain d'abord (Alain BOCQUET)	2
Tout changer, ne rien lâcher (Pascale MONTEL)	8

2nd Tour : 21 mars 2010

Nombre d'électeurs inscrits :	306
Nombre de votants :	191
Blancs ou nuls :	4
Exprimés :	187

Liste	Nombre de voix
Forces de Gauche (Daniel PERCHERON)	92
Ma vie, ma région (Valérie LETARD)	53
Front National (Marine LE PEN)	42

MAISONS FLEURIES

La commune s'est inscrite au concours des villes et villages fleuris ainsi qu'au concours des maisons fleuries organisés par le Comité Départemental du Tourisme du Pas de Calais. Les personnes souhaitant participer peuvent retirer un dossier en mairie.

RAPPEL : RESPECT DE LA VOIRIE ET DES ACCOTEMENTS

Les pouvoirs de police du maire stipulent : « Le maire doit assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais places et voies publiques, ainsi que la propreté de ces voies. Il peut réprimer les dépôts, déversements, déjections et projections de toute matière ou objet de nature à nuire, de quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté de ces voies ».

Pour la propreté et l'accueil dans notre commune, j'invite chacun à veiller au respect de la propreté de la voirie et des accotements (**déjections canines**, projections d'engins, déversements, dépôts).

RAPPEL : NUISANCES SONORES

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2007 précise que « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, dans un lieu public ou privé, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit, conformément aux dispositions suivantes : article 10 :Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc peuvent être limités aux jours et heures fixés par arrêté municipal en fonction des situations spécifiques locales. »

A ce jour, il n'existe pas d'arrêté municipal statuant sur le sujet, et il serait souhaitable pour le respect de chacun de laisser les appareils bruyants au repos les après-midis des dimanches et jours fériés. Merci d'avance à chacun.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Ce nouveau passeport biométrique vient s'inscrire dans un processus de sécurisation des documents d'identité. Il comporte, outre les données présentes dans les passeports actuellement en circulation, les images numérisées du visage et deux empreintes digitales du titulaire. Ce nouveau passeport a été mis en service le 27 mars 2009 dans le département du Pas de Calais auprès de 27 communes. Les communes les plus proches sont celles de **Marquise**, Boulogne sur Mer, Calais, Desvres.

Les dossiers de demandes peuvent continuer à être retirés au secrétariat de la mairie où il vous sera donné les informations nécessaires à votre demande.

Le montant de droit au timbre auquel sont soumises les demandes de **passeport** a changé, à savoir :

- **86 €** pour un majeur avec photos papier fournies, **89 €** pour un majeur avec recueil de la photo faite en mairie,
- **42 €** pour un mineur de quinze ans et plus avec deux photos fournies, **45 €** sans photos,
- **17 €** pour un mineur de moins de quinze ans avec deux photos fournies, **20 €** sans photos.

La demande de carte nationale d'identité demeure **gratuite**. Toutefois, lors du renouvellement et quel qu'en soit le motif, si la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie, un timbre fiscal de 25 € doit être joint au dossier de demande.

CENTRE DE LOISIRS 2010

Le conseil municipal réuni en séance le 8 avril 2010 a souhaité renouveler la convention avec la commune de Wissant afin de permettre l'accueil des enfants de la commune dans le cadre du centre de loisirs d'été.

Celui ci fonctionnera **du lundi 5 juillet au vendredi 30 juillet inclus de 9h30 à 17h00** avec un transport par bus le matin et le soir.

La participation de la commune s'élèvera à 11 € par jour et par enfant, et la participation des familles est arrêtée à :

- Enfant allocataire CAF 22 € / semaine
- Enfant non allocataire 28 € / semaine.

Des feuillets d'inscription et des fiches sanitaires sont à votre disposition en mairie. Les familles intéressées sont invitées à se présenter **le mercredi 2 juin 2010 de 17h à 20 h à la salle Emile DELEU à Wissant** pour les inscriptions. En cas d'indisponibilité, le secrétariat de la mairie reste à votre disposition.

LES NAISSANCES DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

- Tom DENIS, né le 20/4/10, fils de Guillaume et Corinne DENIS, domiciliés 880, rue de la fontaine.

NOS ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Il s'agit de :

- Mme Edith DEMILLY, domiciliée 1170, rue de la fontaine, ☎ 03.21.99.79.91,
- Mme Monique ROUTIER, domiciliée 98 chemin des bordées, ☎ 03.21.92.73.87,
- Mme Stéphanie SEILLIER, domiciliée 11 impasse du puits, ☎ 03.21.32.04.42.

Les récentes recherches réalisées par de jeunes parents montrent un manque d'assistantes maternelles agréées sur notre commune. Si vous souhaitez devenir assistante maternelle, je vous invite à vous faire connaître en mairie ou vous rapprocher du **Relais Assistantes Maternelles**. Un RAM est un lieu d'information pour les parents, d'animation pour les enfants et de professionnalisation et d'écoute pour les assistantes maternelles. Pour contacter le RAM, composer le 03.21.33.64.82 ou 06.83.92.99.84. Adresse mail : petite-enfance@terredes2caps.com. Adresse : 14 route des Caps, 62250 Saint Inglevert (sur rendez vous).

LUTTE CONTRE LE RAT MUSQUÉ

La lutte chimique contre le rat musqué est désormais interdite. Afin de lutter contre la prolifération du rat musqué, et à la demande de la commune de Bazinghen, le Symsageb (Syndicat Mixte pour le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Boulonnais) a embauché un piégeur en contrat d'accompagnement à l'emploi depuis janvier 2010. Mr Cédric CHIVET assure donc le piégeage des rats musqués sur la basse vallée de la Slack.

UNE BOITE AUX LETTRES AUX NORMES POUR VOTRE COURRIER

Pour faciliter la remise du courrier, la réglementation en vigueur (1) relative au service postal et aux droits et obligations de La Poste (2) prévoit l'installation **obligatoire** d'une boîte aux lettres **accessible**. Elle doit être normalisée si l'habitation a été construite après 1979 (3).

Votre boîte doit se situer à l'entrée de votre propriété, c'est-à-dire en bordure de la voie ouverte à la circulation publique. Cette implantation rendra votre boîte aux lettres plus accessible et permettra également d'éviter les accidents notamment les chutes mais également les morsures de chien. De plus, dans le souci de vous rendre le meilleur service possible, la poste demande de bien vouloir indiquer sur votre boîte aux lettres le nom des personnes de votre foyer et le numéro complet de votre habitation (appartement, étage...).

Le service de la distribution de la poste reste à votre disposition pour tout renseignement

(1) décret n°2007-29 du 5 janvier 2007

(2) article R 1-1-5

(3) norme AFNOR NF D-27-405. Toute construction ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire après le 12 juillet 1979 doit posséder une boîte aux lettres normalisée.

Les règles de la bonne adresse

LES 6 CONSEILS DE VOTRE FACTEUR

1 Utiliser de préférence des **enveloppes précaisées** pour vos courriers manuscrits

2 Ecrire votre adresse sur 6 **lignes maximum**

3 **Ne jamais mettre de virgule après le numéro de rue** ni point, ni apostrophe, ni souligné, ni tiret

4 **Ecrire bien distinctement les 5 chiffres** de votre code postal
En cas de doute sur le code postal, demandez à votre bureau de Poste ou rendez-vous sur www.laposte.fr

5 Ecrire en **majuscules** la dernière ligne... et si possible l'ensemble de l'adresse

6 Précisez votre **adresse expéditeur** au dos

Si vous écrivez à une entreprise, n'oubliez pas d'inscrire la boîte postale (BP) et le CEDEX en majuscules

Entraînez-vous sur Internet : testez votre adresse sur www.laposte.fr

Sample address on envelope:
 H. JOURNAL DELHOURME
 25 AVENUE DES FLEURS
 95220 HERBLAY
 Monsieur Jean DELHOURME
 Entrée A Bâtiment Jacquille
 25 RUE DE L'EGLISE
 CAUDAS
 33380 Mios

Les services de votre facteur

Votre facteur est non seulement là pour vous distribuer votre courrier mais il peut aussi vous vendre des timbres ordinaires ou des beaux timbres. Il peut aussi vous apporter d'autres produits du courrier ou des emballages colis dont vous avez besoin.

Il suffit pour cela de le lui demander ; il se fera un plaisir de vous les apporter.

AIDE À DOMICILE : OPALE FAMILLE

Vous êtes retraité(e), non retraité(e), handicapé(e) et vous avez besoin d'aide à domicile efficace et adaptée, l'association Opale Famille située 21 rue de la Motte à Marquise est à votre disposition. Vous pouvez joindre cet organisme au 03.21.32.99.81 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, fermé au public le mardi après-midi.

Opale Famille effectue toutes les démarches administratives et vous propose :

- L'aide à domicile (ménage, vitres, repassage, course)
- L'aide à la personne (aide au lever, au coucher, à la toilette, garde de jour et de nuit),
- Des séances de stimulation de la mémoire,
- La livraison de repas à domicile (le nombre de repas souhaité par semaine, ainsi que leur composition, restent au choix du bénéficiaire).

L'UNICEF

Créé en 1946, L'UNICEF a pour mission de protéger les enfants.

L'UNICEF, Fonds des Nations unies pour l'enfance, est une agence de l'ONU. Son rôle est de protéger les enfants et de défendre leurs droits. L'UNICEF est présent en permanence dans 156 pays et territoires dans le cadre des programmes à long terme (80 %) et dans les situations d'urgence (20 %).

L'UNICEF est entièrement financé par des contributions volontaires :

- 53 % des gouvernements et organisations inter-gouvernementales,
- 45 % du secteur privé, des particuliers, des ONG et des 37 comités nationaux pour l'UNICEF (dont l'UNICEF France),
- 2 % d'autres contributions (urgences).

Si vous souhaitez des informations sur l'UNICEF ou réaliser un don, vous pouvez vous rapprocher de Mme Murièle THOREL (Bénévole), domiciliée 195 rue du Bédât à Bazinghen. ☎ 03 21 92 98 61 ou 06 20 53 58 77

Coordonnées de la responsable de l'antenne locale UNICEF : Bernadette SOCHALA 03 21 83 03 29 ou 06 33 93 32 04

LES DERNIERS TRAVAUX RÉALISÉS



AVANT



APRÈS

Le chantier de rénovation de la fontaine Saint Eloi est désormais terminé : le placage en ton pierre est réalisé et les quatre gargouilles remplissent l’ancien abreuvoir.

COMMANDE GROUPEE DE FUEL

Après un hiver rigoureux, je vous propose de réorganiser une commande groupée de fioul domestique premier pour les habitants de la commune. Les personnes intéressées voudront bien retourner le coupon réponse ci-après avant le 15 juin.

Une consultation sera ensuite réalisée auprès de 3 fournisseurs avec une demande de livraison à partir du 21 juin 2010. La dernière opération menée a apporté un gain de 45 € pour 1000 litres commandés. Charge à chacun de régler individuellement sa facture.

MAIRIE

La permanence de la mairie se tient le **mardi et le vendredi de 16h à 19h**. En cas d’urgence, vous pouvez joindre Mr Raphaël DELATTRE, maire au 06.74.95.20.47 ou Edith PIERRU, secrétaire de mairie au 06.76.26.00.09.

Le Maire,
Raphaël DELATTRE



COMMANDE DE FUEL

Je soussigné(e) domicilié(e) à Bazingen, souhaite être associé(e) à la commande groupée de fuel domestique supérieur organisée en juin 2010 par la commune de Bazingen.

Quantité souhaitée : litres.

☎ :

Le

Signature